



**SECRETARIAT GÉNÉRAL
DE LA COMMISSION BANCAIRE**

D. S. G. S. B – SEC / SENMAR

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES STATISTIQUES**

D.S.M.F

Paris, le 6 juillet 2009

Note explicative de l'exemple SURFI V0

Objet : représentation sous forme d'exemple Excel des contrôles dans les tableaux SURFI

1. Présentation générale

La présente note décrit les contrôles intra-documents et inter-documents mis en place sur les tableaux SURFI attendus par le SGCB, la DSMF (Direction générale des statistiques), la Direction générale des opérations et les deux Instituts d'Outre-mer (IEDOM-IEOM).

Cet exemple reprend notamment les contrôles inter-documents issus de la BAFI reconduits dans l'environnement SURFI.

Ces contrôles pourraient être amenés à évoluer à la marge dans le temps en fonction des demandes de la BCE et/ou des fonctionnalités de la technologie XBRL.

Il a été opté pour une représentation des contrôles sous la forme d'un exemple Excel afin de faciliter les échanges entre les utilisateurs des tableaux. Différentes options de présentation de ces contrôles ont toutefois été retenues. Ainsi, parallèlement à une description des contrôles par le biais de formules de calcul Excel sur les tableaux SURFI représentés au format Excel, il est également possible, pour les tableaux les plus complexes ¹, de se référer à un recensement sous forme littérale de ces mêmes contrôles, présentés dans un onglet distinct pour chacun des tableaux en question.

¹ Le tableau MATURITES est par exemple lié à plusieurs autres tableaux.

2. Typologie des contrôles

L'exemple Excel SURFI distingue cinq types de contrôle représentés par un code couleur :

Contrôle intra-document	
Contrôle intra-document conditionnel	
Contrôle inter-documents	
Contrôle inter-documents conditionnel	
Contrôles avec un seuil de 100 millions d'euros	

Le tableau MATURITES fait exception à ces codes couleurs dans la mesure où pour une meilleure lisibilité des multiples contrôles qui lui sont afférents, chacun d'entre eux a été matérialisé par une couleur distincte.

3. Conventions de présentation de l'exemple SURFI

Des données chiffrées ont été insérées dans la plupart des tableaux trimestriels à vocation prudentielle afin de tester la robustesse des formules de calcul Excel les plus complexes et d'illustrer le fonctionnement des contrôles. À cet effet, des chiffres erronés ont parfois été retenus afin d'illustrer les messages d'erreur sur certaines formules de contrôle. Certains tableaux trimestriels ne reprennent pas de données chiffrées, du fait généralement de contrôles basiques ou en faible nombre pour envisager un test ². L'articulation entre tableaux mensuels et trimestriels étant différente dans le nouveau reporting par rapport à l'existant BAFI, les tableaux mensuels ont été laissés volontairement vides. Il n'en demeure pas moins que ces tableaux « vides » en termes de données numériques recensent et matérialisent l'exhaustivité des contrôles comptables qui y sont attendus.

Les contrôles inter-documents, conditionnels ou non, sont toujours insérés dans une cellule située à la marge droite des tableaux Excel.

Selon les tableaux, les cellules en question indiquent, au titre de ces contrôles conditionnels, le montant obtenu par la formule de calcul à comparer avec le montant de la cellule testée du tableau. Sur certains tableaux, la formule fait directement apparaître le message "OK" si le contrôle est correct ou "ERROR" si le contrôle n'est pas conforme.

Pour les tableaux non chiffrés, les contrôles inter-document sont présentés sous forme de soustraction entre les cellules rapprochées. La cellule de test indique donc le chiffre « 0 » lorsque les données sont conformes.

Pour un certain nombre de tableaux SURFI qui présentent plusieurs variantes déclaratives (zone d'activité géographique, monnaie, périmètre, résidence...), les contrôles ont été formalisés pour chacun des cas de figure possible et ce, à titre d'illustration puisqu'il s'agit seulement de dupliquer les contrôles d'une configuration à une autre (cf. exemple du tableau MATURITES).

² C'est le cas notamment des tableaux de la série SYS_GARXX par exemple.

En conséquence, lorsque pour un état donné, une seule variante a été documentée sur l'exemple, il appartiendra aux établissements de répliquer les contrôles à l'identique pour les autres combinaisons prévues pour l'état en question.

En outre, dans le cadre des contrôles inter-documents entre les tableaux du socle commun de remises et les tableaux des autres blocs d'activité ou encore avec les « autres tableaux SURFI ³ », les formules de contrôle n'ont pas été formalisées en double, à savoir dans chaque tableau faisant l'objet d'un rapprochement de données. Pour éviter des redondances inutiles, il a été privilégié une présentation uniquement sur le tableau faisant l'objet d'une remise conditionnelle (i.e : hors socle commun). C'est en effet cette remise qui activera le cas échéant un contrôle avec un élément du socle commun, dont les tableaux ne se trouveront pas, en conséquence, surchargés par ces contrôles conditionnels.

De même, dans le cadre des contrôles inter-documents entre des tableaux qui n'appartiennent pas au socle commun, les formules de contrôle n'ont pas été formalisées en double. Elles ont été reportées dans l'un ou l'autre des tableaux.

Enfin, les contrôles d'identités strictes entre des éléments identiques appartenant à différents tableaux SURFI n'ont pas été représentés sur l'exemple dans la mesure où cette identité découle automatiquement de la taxonomie. En effet, un élément repris dans plusieurs tableaux d'une même taxonomie ne sera repris qu'une seule fois dans l'instance.

4. Formalisation des contrôles spécifiques au domaine des statistiques monétaires

Les contrôles spécifiques au domaine des statistiques monétaires ont également été recensés dans le cadre de l'exemple SURFI. Ils concernent aussi bien les contrôles afférents aux tableaux à vocation exclusivement monétaire que ceux à usage mixte (i.e : prudentiel et monétaire).

Pour la matérialisation des contrôles afférents aux tableaux strictement « monétaires » il a été retenu les mêmes conventions de présentation que pour les tableaux prudentiels (cf. supra).

En revanche, les contrôles « monétaires » mis en place sur les tableaux à vocation mixte du domaine prudentiel ont été formalisés dans des fichiers Excel distincts de ceux utilisés pour représenter les contrôles requis par le superviseur bancaire. Ils ont par ailleurs été représentés uniquement sous une forme littérale.

Enfin, un ensemble de contrôles complémentaires n'est pas formalisé sous Excel. Il s'agit de contrôles complémentaires spécifiques à certains tableaux du domaine monétaire ⁴ ou concernant les données collectées directement par la DSMF et ne transitant pas par SURFI (refonte des états mod. 8049I et 8597I). Ces contrôles sont portés à la connaissance de la profession par le biais d'une documentation ad hoc en ligne sous la rubrique des [statistiques monétaires et bancaires](#) du site internet de la banque de France.

³ Cf. Chapitre 2 de l'ICB 2009-01 relative à la mise en place du système unifié de rapport financier

⁴ Contrôle de cohérence des flux d'intérêt mensuels et trimestriels

5. Marges de tolérance

Les formules de calcul retracent des calculs exacts : elles ne prennent pas en compte les marges de tolérance qui seront effectivement appliquées au regard des anomalies détectées sur les contrôles en égalité stricte sur les remises SURFI. Ces marges sont :

- 3 000 € pour les montants ;
- 0.005 % pour le calcul d'un ratio ou d'un taux.

Pour les données requises au titre des statistiques monétaires, certains contrôles prévoient une marge de tolérance différente du montant de 3 000 euros : la marge applicable est alors mentionnée explicitement.

6. Annexe

- [Tableaux Excel « Exemple »](#)